

Glanes antillaises, sixième série

(janvier 2022)

**Familles de SUZE, LEJEUNE et de FLAVIGNY
(La Grenade, Martinique et Sainte-Lucie)**

Article 17 <http://www.ghcaraibe.org/articles/2011-art0017.pdf>

Cathy Aquart et Philippe Clerc

Testament d'Augustine DE SUZE veuve DUPERON établi le 14 avril 1801 et enregistré le 1^{er} août 1801 à la Grenade (p. 3/20 ; 9 et 10)

Elle requiert un enterrement sans pompe.

Elle donne sa liberté à sa câpresse nommée Jacqueline et veut que les frais nécessaires à cet effet soient pris sur sa succession.

Veut que tous les biens composant sa succession soient partagés de la façon suivante : à égale partie entre tous ses frères et sœurs vivants ou leurs enfants mâles et femelles vivants provenant du mariage de ses dits sœurs et frères, lesquels enfants représenteront leur père et mère décédés mais sous la condition expresse que, concernant les enfants nés du mariage de William KERR et de feu Marie Rose DE SUZE sa sœur, la portion des biens qui leur reviendra restera dans les mains des exécuteurs testamentaire Pierre et Jacques MAYS (commissionnés à 5%) pour être remis aux dits enfants à leur âge de majorité respectives.

NDLR

Les enfants 9 et 10 sont donc la même personne (Augustine).

La sœur aînée, Rose épouse KERR est décédée en 1797 ; ses enfants nés de 1786 à 1791 et donc bien tous mineurs en 1801.

Testament de Rose LEJEUNE de SUZE établi le 12 mars 1784 à la Grenade
(p. 3/20, 1)

Il y est dit qu'elle est l'épouse de Monsieur le Chevalier de SUZE habitant de cette paroisse et qu'elle est la mère de 11 enfants (toutefois le prénom du 8^e enfant est omis)

- Louise Rose Victoire Julienne
- Marie Catherine Françoise Augustine
- Louise Victoire
- Louis Melchior
- Jeanne Luce Adelaïde
- Rose Victoire
- Charles
- François
- Franchonnette
- Auguste

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Elle demande que tous ses biens mobiliers et immobiliers soient également divisés entre tous ses enfants et restent entre les mains des tuteurs désignés jusqu'à la majorité du dernier nommé Auguste.

Si ses exécuteurs et tuteurs trouvent convenable d'envoyer en France quelques-uns de ses enfants, elle entend que, sous le bon plaisir de son cher époux, ils soient adressés à son beau-frère, Monsieur Jean Baptiste de SUZE chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, résidant dans la ville du **Mur-de-Barrez** en Rouergue (dans l'actuel département de l'Aveyron, 12), à qui elle recommande ceux de ses enfants qui pourront être envoyés en Europe et le déclare par ce testament tuteur des dits enfants et exécuteur pour les biens que la communauté possède en France, conjointement avec le Baron de MUROLD et Mr BILMONT conseillers au parlement de Toulouse et parents de son époux.

Elle veut et entend sous le même bon plaisir de son époux que, après avoir employé le nécessaire pour l'entretien et éducation de ses enfants et pour l'avancement de douairière, le surplus du dit revenu soit envoyé en Europe pour y être placé en « Bienfonds » (sic : biens fonds, immobilier) au meilleur avantage des dits enfants après toutefois que les biens qu'elle possède en Amérique seront munis de nègres et autres choses nécessaires pour l'exploitation des dits biens.

Pour exécuter ce testament, elle nomme et institue comme son exécuteur testamentaire le Chevalier de SUZE, son cher époux, et le nomme aussi tuteur de ses enfants et en cas de décès de son époux, elle nomme et institue pour exécuteurs testamentaire et tuteurs de ses enfants Messieurs William SMITH et James TAYLOR, habitants de cette paroisse, et, en cas de décès de ces derniers, elle nomme et institue messieurs Richard OLLIVIER et Ninian HOME. Elle laisse et se dessaisit en mains du dit cher époux tous ses biens et en cas de son décès en les mains des sieurs ci devant nommés suivant la coutume, révoquant tout autre testament qu'elle pourrait avoir fait, voulant que le présent soit seul exécuté.

Elle veut et entend que les 3 enfants de la négresse nommée Manette, à savoir Victoire, Martyr et Honoré, soient maîtres de choisir un maître parmi tous les héritiers et que la liberté soit donnée à la cabresse Franchine dont le frais sera pris sur la masse.

Fait à la Grenade ce douzième jour du mois de mars mil sept cent quatre-vingt quatre
Signé LEJEUNE de SUZE
Ouvert le 15 septembre 1790

Contrat de mariage entre Auguste de SUZE et Françoise Catherine FERRAY
établi le 2 juillet 1804 à la Martinique par M^{es} Damaret et Mollenthiel
et enregistré à la Grenade le 03 juin 1813 (p. 4/20 11a)

Si on passe sur toutes les dispositions légales inhérentes à ce mariage, d'un point de vue généalogique pur on peut en extraire ce qui suit :

L'époux : Auguste de SUZE, natif de la paroisse Saint-Jean de la Grenade, fils de feu Auguste de SUZE capitaine d'Infanterie et de défunte dame Rosette LE JEUNE, résidait à Saint-Pierre paroisse Notre Dame du Bon Port en Martinique au moment où le contrat fut établi,

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

L'épouse : Françoise Catherine résidait à Saint-Pierre paroisse Notre Dame du Bon Port en Martinique d'où elle était native, fille majeure de feu Louis Alexandre FERRAY des FONTAINES et de dame Marie Jeanne DISCOR sa veuve, demeurant dans le même quartier et paroisse.

Suivent les articles 1 à 5 puis les article 8 et 9 et enfin l'article 10 sur lequel il convient de s'attarder lequel, outre certaines dispositions, évoque la présence de personnes présentes, tant du côté du futur époux que de celui de la future épouse :

Du côté du futur époux :

- Guillaume François FLAVIGNY bourgeois de cette ville son oncle à la mode de Bretagne
- Lazare BREEN (BRIEN ?) officier de santé et ami de l'époux

Du côté de la future épouse :

- La dame sa mère Marie Jeanne DISCOR veuve FERRAY
- Le citoyen Louis FERRAY et son épouse Marie Luce LECURIEUX-DURIVAL
Ses frère et belle-sœur
- Ses sœurs : les demoiselles Sophie FERRAY et Rose FERRAY
- Joseph Raphaël IMBERT son beau-frère, du quartier du Carbet
- Le citoyen Jean Baptiste DUPUY
- Charles DULIEN (DULIEU ?) négociant

Suivent les signatures : Auguste de SUZE ; Catherine FERRAY ; FERRAY-DESFONTAINES ; FLAVIGNY-FERRAY ; DURIVAL-FERRAY ; Rosette FERRAY ; IMBERT ; FERRAY-JOUBERT ; BRUN ; Charles DULIEN ; LECURIEUX et les deux notaires maîtres DAMARET et MOLLENTHIEL.

Copie intégrale de l'acte de baptême de Marie Caroline de SUZE
le 30 janvier 1812 à la Grenade (p. 4/20, 11a.2)

Source : Grenada French deeds film 1563516..

Dans le notariat de la Dominique

Cathy Aquart et Philippe Clerc

Testament, indiqué comme étant une traduction anglaise, qui concerne un certain George GARDIÉ COIPEL. Il est dit âgé d'environ 62 ans, natif du quartier du Diamant dans l'île de la **Martinique**, paroisse Saint-Thomas, fils légitime de feu George GARDIÉ et de feu Catherine BEUZE du quartier Colio (?) paroisse Saint-Peter de l'île de la Dominique. Fait suite à cela un certain nombre de dispositions testamentaires destinées à des esclaves ayant été à son service ainsi qu'aux enfants de ces mêmes esclaves.

La date n'est pas enregistrée mais l'acte précédant ce testament est lui daté du 12 février 1803.

NDLR

Colihaut est une ville du nord-ouest de la Dominique, dans la paroisse de Saint Peter. Sur le testateur et ses parents, voir la notice GARDIÉ dans « 209 anciennes familles subsistantes de la Dominique ».

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

La famille RULLIER et ses alliés, 12 générations en Guadeloupe

<https://www.ghcaraibe.org/publications/La%20famille%20Ruillier.pdf>

Corrections et compléments

Charlotte Vangout

Page 80 **Descendance de Louis Honoré RULLIER** (E 2.4.2.1)

Nota : tous actes à la Désirade, sauf mention contraire

1 Louis Pierre Honoré o 1791, se marie 3 fois. Contrairement à ce qui est écrit, il aura des enfants de chacune de ses unions.

ax 1813 Marie Anne Geneviève BERNARD

à rajouter (page 81):

- **Marie Henriette Louisa RULLIER**

o 14/05/1815 d 17/03/1816 ; p Louis Adrien Thionville ; m Marie Henriette Collin
+ 11 d 12/08/1837, 22 ans ; déclaré par ses oncles, François Marie Joseph
Ruillier, 42 ans, et Henry Armantié Devarieux-Lalanne, 31 ans

- **Pierre Louis Barnabé RULLIER**

sans profession en 1844 ; commerçant à Saint François en 1845 ; employé des
douanes à Pointe à Pitre en

o 15/01/1820 (décès non repéré)

x 05/09/1844 Saint François, Charlotte Élisabeth MOREL, fille de + Jean
Baptiste, habitant propriétaire à Saint François, et + Marie Élisabeth RADY

o ca 1805 Saint François (39 ans au mariage)

ax Ambroise BRARD, gérant à Saint François

+ 08/05/1839 Saint François

d'où :

Pierre Louis RULLIER

o 06 d 12/06/1845 Saint François

+ 26 d 27/01/1847 Saint François

bx 1827 Marie Annette POULLIN

+ 26 d 27/11/1833 ; 28 ans ; déclaré par son beau-frère François Narcisse Ruillier
il est écrit « sans descendance », je trouve 4 filles dont 3 mortes dans l'enfance

1 **Eugénie RULLIER**

o 23/10 d 02/11/1828

+ 29 d 30/11/1833 (3 jours après sa mère) ; 5 ans

2 **Marie Eugénia RULLIER**

o 16 d 26/03/1830

+ 10 d 11/10/1833 ; 3 ans (un mois avant sa mère et sa sœur aînée)

3 **Lise Julie RULLIER**

o 04 d 23/10/1831 La Désirade

x 10/06/1851, Paul Séverin DÉVARIEUX, fils d'Étienne Monvillier et Rosalie
SEVEAUX

d'où 5 enfants

4 **Louise Hermance RULLIER**

o 17/10/1833 (1 mois avant le décès de sa mère)

+ 21/04/1835 ; 10 mois ; déclaré par son oncle François Narcisse Ruillier

cx 18/02/1846 **Louisa** (et non Marie Joséphine) **VANGOUT**, fille de Marie

Joséphine (intersion des prénoms de la mère et de la fille)

Jugement du tribunal civil de Pointe à Pitre, le 19 mai 1836, transcrit à l'état civil
de la Désirade le 15 juillet suivant, F°9 n° 26, dont mention à Paris le 20 juillet

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1838. Il confirme les naissances de François et Louisa, enfants naturels de Marie Joséphine.

Aux 3 filles nées de leurs 9 ans de cohabitation avant mariage il faut ajouter

Marie Louise Désirée RUILIER

o 28/04 d 07/05/1846 (née 2 mois après le mariage de ses parents), sur l'habitation du père dite la Jolie

x 15/06/1888, Gatien Joseph **VANGOUT**, fils de + Benjamin, marin, et Céline ROBERT

o 19/12/1849

ax Clotilde DEULIARD

Marie Appolina RUILIER

o 23 d 30/02/1851

x 08/08/1873, Stanislas Benjamin **VANGOUT**, frère du précédent d'où 10 enfants nés au Moule puis départ pour France

Marie Élisabeth RUILIER

o 07 d 25/04/1853

+31/07 d 01/08/1898 Pointe à Pitre

x 22/02/1879, Vincent Ferrier **VANGOUT**, frère des précédents d'où 6 enfants

Rose Désirée RUILIER

o 20 d 27/10/1857

+ 26 d 27/09/1893 Le Moule ; 35 ans

x 19/07/1883 Julien Honoré **VANGOUT**, frère des précédents

**La famille BOULOGNE de Marie-Galante,
du recensement de 1665 à celui de 1797 : cinq générations
GHC 207-208, novembre 2007 (pages 5350-5352)**

Charlotte Vangout

A Pointe à Pitre (alors « Port Liberté »), le 1^{er} ventôse an 8 (20 février 1800) à la réquisition de Pierre Caussade jeune, juge au tribunal civil, est établi un acte de notoriété : 6 personnes déclarent que la citoyenne BOULOGNE de Marie Galante, femme du citoyen PARTARRIEU, conservateur aux successions vacantes, « est décédée en cette commune en frimaire an 3 [novembre-décembre 1794], ne pouvant se rappeler du jour mais seulement que la cité était bombardée par les Anglais. »

Son décès est pourtant enregistré, à Saint Pierre le Mouillage de la Martinique, le 6 juin 1792.

NDLR

Le fait historique évoqué est celui des combats entre Victor Hugues et les Anglais pour la reconquête de la Guadeloupe.

Il s'agit pour le décès de 1794 de Marie Louise Catherine BOULOGNE CAZEAU (B1.12b.3), née en 1771 au Vieux Fort de Marie Galante, mariée le 22/05/1787 au Vieux Fort avec Barthélemy Pierre PARTARRIEU.

Ne pas confondre avec sa sœur consanguine Marie BOULOGNE CAZEAU (B1.12a.2), née en 1756 au Vieux Fort de Marie Galante, épouse en secondes noces, en 1775, de Pierre PARTARRIEU, décédée entre 1791 et 1793. C'est elle qui est décédée au Mouillage le 06/06/1792. Le 27/05/1793 au Vieux Fort, Pierre Partarrieu se remarie

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

avec Marie Catherine LACAVÉ FAUSSECAVE sa belle-sœur, veuve de Pierre René Boulogne Cazeau

Nous n'avons pas recherché la parenté entre Barthélemy Pierre Partarrieu, né en 1756 à Bazas en Guyenne, fils de Jean Baptiste et Marie Popaille, et Pierre Partarrieu, né en 1749 à Langon, fils d'Antoine et Marie Catherine de Rancy (ou Derancy).

LEGUAY in

Les ROLLAND de KERDORET

GHC 176, décembre 2004, p. 4371

Les KERDORET de Guadeloupe

<http://www.ghcaraibe.org/articles/2014-art11.pdf>

Philippe Nucho-Troplent

Marie Charlotte Valentine ROLLAND de KERDORET dite Cléor (Saint-François 1805-), épouse, le 14/10/1823 à Saint François (ANOM vue 27/38)., Louis François LEGUAY, né en 1793 à la Dominique, négociant au Grand-Bourg de Marie-Galante puis propriétaire à Sainte-Anne. Ils sont propriétaires de l'habitation Sainte-Madeleine à compter de 1857. Cléor de Kerdoret était déjà propriétaire de l'habitation Montplaisir (Moule) voisine, par héritage de ses parents

Le couple aura 3 enfants :

- Louisa, né le 13 janvier 1829 à Saint-François
- Lewis né le 24 décembre 1835 à Saint-François (1836)
- Iréna, née vers 1840

GHC a consacré deux excellents articles aux ROLLAND de KERDORET en 2004 et 2014. Mais le dernier ne traite que de la descendance de Pierre Louis dit Oscar, d'où ma recherche sur la propriétaire de l'habitation Sainte-Madeleine. Cléor est, elle aussi, fille de Guy ROLLAND de KERDORET et de Louise Sylvie LAVIELLE.

Que deviennent Louis François LEGUAY et Cléor de KERDORET après 1840 ? Les études sucrières indiquent que l'habitation est vendue en 1872 pour rejoindre le domaine Sainte-Marie (Gardel) mais pour l'instant je n'ai pas trouvé l'acte correspondant...

Réponse de *David Quénéhervé* et *Bruno Kissoun*

1 Louis François Marie LE GUAY

négociant au Grand-Bourg de Marie-Galante puis propriétaire à Sainte-Anne

o 1793 à la Dominique, fils de Joseph Marie et Marie Louise BALIASSE

+ 27/07/1872 Baie Mahault ; habitation La Jaille ; 80 ans

x 14/10/1823 Saint François, Marie Charlotte Valentine dite Cléor ROLLAND de KERDORET, fille de Guy et Louise Sylvie LAVIELLE

o 1805 d 15 germinal XIV Saint François (18 ans 6 mois au mariage)

+ 14 d 15/07/1860 Pointe à Pitre ; 49 ans

d'où :

1.1 Louisa Sylvie LE GUAY

o 13 d 16/01/1829 Saint François ; habitation sucrerie de Mme de K/Doret

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1.2 Lewis LE GUAY

négociant

o 24 d 28/12/1831 Saint François ; habitation de Mme veuve de K/Doret

+ 25 d 26/12/1893 Pointe à Pitre

Cm 06/03/1857 M^e Thiac, Paris

x 09/11/1857 Blois, Marie Adolphe CICÉRON, fille d'Adolphe, notaire, et Thérèse

Alexandrine Aline RODRIGUE (Voir GHC 151 septembre 2002, p. 3603 NDLR)

o 29/11/1840 Le Moule

+ 09/12/1892 Pointe à Pitre

1.3 Joseph Henry LE GUAY

o 09 d 12/06/1834 Saint François ; habitation de Mme veuve de K/Doret

+ 03/03/1863 Saint François

x 28/08/1855 Saint François, Augustine Lise FAVREAU, fille de Denis Élisabeth

Joseph et Marie Félicité Adeline MORINVILLIERS de VIPART

1.4 Edgard LE GUAY

o 25 d 29/04/1836 Saint François ; habitation de Mme veuve de K/Doret

+ 22/02/1883 Petit Canal

x 14/04/1863 Saint François, Marie Mathilde PAUL MONCHÉRY

d'où

1.4.1 Marie laure Mathilde LE GUAY

o 15 d 19/02/1864 Petit Canal

x 21/07/1886 Saint François, François Georges SERVANT

1.5 Irena LE GUAY

o ca 1839 (17 ans au mariage) Saint François

+ 27/04/1885 Pointe à Pitre

x 29/06/1857 Le Moule, Napoléon FERRET

1.6 Louisa LE GUAY

o 30/10 d 04/11/1842 Le Moule ; habitation de son père

+ 29/06/1871 Le Moule

ax 24/07/1858 Pointe à Pitre, Léonce Jean CHARDON, fils de + Joseph et + Marie

Joseph VITRAC

+ 13/01/1867 Pointe à Pitre ; 33 ans

bx 26/04/1870 Le Moule, Jules Léon de BÉRARD de MONTALET SAINT PIERRE,

fils de + Jean Joseph Vespasien et Rose Laure LEMERCIER de MAISONCELLE

de RICHEMONT (voir GHC 187, décembre 2005, p. 4711 NDLR)

De Cayenne à Bordeaux

Annick Bounhiol

23/11/1846, mariage de

Jean DUCOT surnommé Jules, négociant, né à Bordeaux le 08/02/1819, fils de Jean, débitant de tabac, et Marie BLONDET

et

Marie Marc ENTZEN, née à Cayenne, Guyane, le 12/09/1825, fille de + François David et + Rosalie SAAZ DELAHAYE

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Un chirurgien saintongeais à Carriacou

Echanges Liste GHC et recherches complémentaires

Carriacou est une petite île des Grenadines au sud des Antilles. Une question sur la Liste GHC ayant entraîné plusieurs réponses il nous semble intéressant d'en publier la synthèse.

Pierre SERVANT, chirurgien, rédigea un testament à Carriacou en 1783 et décéda en 1784. Dans le testament, il cite :

Son ami Léger COUILLANDEAU alias COUILLANDEAU DUPLANTY, également chirurgien mais de la Martinique, qui décède également en 1784.

Sa sœur aînée Marie SERVANT-HERVÉ vivant à Saintes en Saintonge, France.

Louise SERVANT, une autre sœur

Dame Ushelle SERVANT épouse de Mr Louis DELPECH, commerçant à Nantes, sa troisième sœur.

Louis SERVANT, vivant à Trivier.

Pierre SERVANT, le plus jeune frère, brodeur à Nantes.

Sur l'ami chirurgien COUILLANDEAU DUPLANTY, voir p. 2/6 de l'article « Les GRAVIER du Quartier Dennery, Sainte Lucie » (o Saint Georges des Agouts, diocèse de Saintes, 17, x 1766 Le Lamentin) <http://www.ghcaraibe.org/articles/2015-art04.pdf>

Voici la famille SERVANT, par les échanges sur la Liste et recherche sur Geneanet (Bruno Bouton-Hugues) et autres :

1 François SERVANT

marchand chaussetier à Saintes (Charente Maritime, 17)

+ /1768

x 27/09/1734 Saintes, Saint Vivien, Catherine PETIT

o Saintes (Charente Maritime, 17)

+ 1768/

d'où (tous les baptêmes paroisse Saint Pierre de Saintes) :

1.1 Marie SERVANT

à Saintes

o 1735

?x HERVÉ

1.2 Pierre SERVANT

chirurgien à **Carriacou**

o 1737

+ 1784 Carriacou

1.3 Marie Louise SERVANT

demeurant à Bordeaux, hôtel de la Monnaie, paroisse Sainte Croix, en 1789 (voir ci-après)

o 10 b 12/03/1739 ; p Pierre Servant ; m Louise Belet, aïeule de l'enfant

x Joseph MOREAU

peintre en miniatures

+ /1789

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1.4 Barthelemy SERVANT

o 30/04 b 01/05/1740 ; p Barthelemy Servant, chaussetier, oncle ; m Anne Petit, tante
+ /1783

1.5 Elisabeth Eustelle SERVANT DUPUIS

(signe Lilapot Servant au mariage)

o 21 b 23/05/1741 ; p Pierre Lafond ; m Élisabeth Payant

(Disciple de Saint Eutrope, évêque de Saintes, à la fin du 1^{er} siècle, Eustelle, fille du légat romain, se convertit au christianisme et se construit un ermitage près de celui d'Eutrope pour y vivre dans la contemplation. Victime de la persécution des chrétiens, le saint évêque subit le martyre. Eustelle subira le même sort, dans les arènes de Saintes, après qu'elle eut inhumé Eutrope.)

+ 21 d 22 messidor VIII (10 d 11/07/1800) Nantes ; Élisabeth Heustelle Servant, 60 ans, veuve

x 15/11/1768 Nantes, Saint Vincent, Louis DELPECH, fils de + René et Renée CARDINAU

capitaine en second (1768) puis capitaine sur les navires marchands à Nantes

o 18 b 19/02/1733 Nantes, Saint Denis

+ 22/05/1787 Nantes

1.5 Jacques SERVANT

o 03 b 05/07/1742 ; p Jacques Servant ; m Marianne Besse

+ /1783

1.6 Louis SERVANT

à Trivier (??)

1.7 Marie SERVANT

o 21/08/1745 ; p Pierre Servant ; m Marie Servant, frère et sœur de l'enfant

+ /1783

1.8 Charlotte SERVANT

o 02 b 04/09/1746 ; p Pierre Texier ; m Charlotte Chailollaud

+ /1783

1.9 Pierre SERVANT

brodeur à Nantes ; il part à 41 ans de Nantes pour la Martinique le 18/05/1786, deux ans après le décès de son frère aîné à Carriacou

o 28 b 29/12/1747 ; p Pierre Adrien ; m Marie Madeleine Petit, ses oncle et tante

1.10 Anne SERVANT

o et b 02/07/1750 ; p François Marion, son oncle ; m Marie Servant, sa sœur

+ /1783

Louise veuve Moreau a reçu 4 000 livres argent de France soit 6 000 argent des colonies (M^{es} Trimoulé et Rideau, notaires à Bordeaux) ; acte figurant dans les « Grenada French deeds » (Film 1563516, item 4, folio 409, entered 8 April 1789). Si chacun des 5 frères et sœurs survivants en a reçu autant, l'héritage du chirurgien de Carriacou représentait une belle somme !

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)